



Réf. Farde e-Assemblées : 2239061

N° OJ : 41

Rapport - Conseil du 29/04/2019

Objet : Constitution d'un panel mixte et organisation de réunions de travail en vue de la formulation de propositions pour l'aménagement de la future salle du conseil au sein du nouveau centre administratif.

Au Conseil communal,

Le projet global « BXL20/21 » de nouveau centre administratif de la Ville de Bruxelles a pour objectifs d'offrir des services modernisés et personnalisés, répondant à la grande diversité de la population bruxelloise (nationalités, fracture sociale et numérique, configurations très différentes des quartiers, etc.) ainsi qu'aux enjeux de la digitalisation croissante des services.

L'aménagement de la nouvelle salle du conseil, lieu symbolique du processus décisionnel de notre démocratie locale, s'inscrit également dans ces objectifs. Ce réaménagement est une réelle opportunité de moderniser les conditions de travail du Conseil Communal, d'y améliorer la participation politique comme citoyenne, d'augmenter le confort de travail de l'ensemble des acteurs qui participent ou qui assistent au Conseil communal. Il s'agira aussi de penser ce lieu comme un outil d'animation de la vie citoyenne et participative et ce faisant, de prendre en compte les futures utilisations potentielles du lieu par des enseignants, des élèves, des associations, etc.

Au regard de ces enjeux, il paraît logique et souhaitable que la conception même de cet aménagement implique l'ensemble des usagers actuels et potentiels de la future salle du Conseil. En conséquence le Collège a exprimé sa volonté de réfléchir à l'aménagement de la salle du Conseil dans une démarche participative. A cette fin, il est proposé de constituer un panel mixte représentatif de l'ensemble des futurs utilisateurs de cette salle.

3 réunions de travail seront organisées aux mois d'avril, mai et juin pour poser le cadre de la participation, donner des exemples inspirants, faire émerger des besoins d'utilisation selon les différents profils et faire des propositions concrètes d'aménagement.

Le projet d'aménagement du bureau d'étude sera ensuite soumis au Collège.

Il est proposé au Conseil :

- de prendre connaissance de la composition, des modes de sélection de ce panel et de la méthode de travail tel que décrit dans la note.

Annexes :

[Note de principe FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)